

COMITE DE BASSIN

Synthèse des débats

Séance du 4 juillet 2011

Agence de l'Eau
Adour-Garonne

➤ **Collège des Collectivités territoriales**

1- Régions

Midi-Pyrénées
M. Martin MALVY Président du conseil régional Midi-Pyrénées
Poitou-Charentes
M. Benoît BITEAU Vice-président du conseil régional

2- Départements

Aveyron (12)
M. Jean-François ALBESPY
Cantal (15)
M. Stéphane BRIANT
Charente-Maritime (17)
M. Michel SERVIT Conseiller Général
Corrèze (19)
M. Roger CHASSAGNARD Conseiller Général
Haute-Garonne (31)
M. Jacques LECLERC
Gers (32)
M. Francis DAGUZAN Vice-président du Conseil Général
Gironde (33)
M. Jacques MAUGEIN Conseiller Général
Landes (40)
M. Robert CABÉ
Lot (46)
M. Etienne BONNEFOND Conseiller Général
Pyrénées Atlantiques (64)
M. Michel PASTOURET
Hautes-Pyrénées (65)
M. Claude MIQUEU Conseiller Général
Tarn (81)

M. André CABOT
Conseiller Général

Coopération Interdépartementale (*arrêté non pris*)

M. Jacques DESCARGUES
Administrateur d'EPIDOR
Vice-président du Conseiller Général de la Corrèze

M. Jean-Claude DUZER
Président de l'Institution Adour
Conseiller Général des Hautes-Pyrénées

3- Communes

Communes rurales ou Etablissements publics de coopération intercommunale composé majoritairement de communes rurales (EPCI)

M. Pierre AUGÉY
Maire de Fargues de Langon (33)

M. René MASSAT
Président de la communauté des communes de La Lèze (09)

M. Alain GABACH
Maire de Lamothe -Capdeville (82)

M. Lilian JOUSSON
Maire de Louzac st André (16)

Agglomérations de plus de 100 000 habitants ou EPCI comportant au moins une agglomération de plus de 100 000 hab

Mme Dominique GIBAUD-GENTILI
Adjointe au maire de Bayonne (64)
Conseillère Communautaire de Bayonne-Anglet-Biarritz

Communes de zones de montagne

M. Gilbert CAYRON

Maire d'Espalion (12)

M. Roger DESTANNES

Maire d'Arpajon/Cère (15)

Vice-président de l'agglomération d'Aurillac

Communes du Littoral

M. Hervé BOUYRIE

Maire de Messanges (40)

M. Albert LARROUSSET

Maire de Guéthary (64)

Autres communes

Mme Emilie DENNIG

Adjointe au maire de Fleurance (33)

Mme Isabelle LAMOU

Adjointe au maire de Lège Cap Ferret

M. Pierre DUCOUT

Maire de Cestas (33)

M. Jean-Pierre LADRECH

Maire de Firmi (12)

➤ II - Collège des Usagers et personnes qualifiées

Agriculture

M. Jacques BEX

Président de la Chambre d'agriculture du Lot

M. Jean-Luc CAPES

Membre de la Chambre d'Agriculture des Landes

M. Henri-Bernard CARTIER

Président de la Chambre d'Agriculture du Gers

M. Yves DA-ROS

Membre de la Chambre d'Agriculture du Tarn

M. Guy ESTRADÉ

Membre de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques

M. Jacques LEYMAT

Membre de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze

M. Christian PUYO

Membre de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées

M. Eric SOURBE

Membre associé de la chambre d'agriculture de la Dordogne

Industrie

Industries Métallurgiques

M. Bernard BOUSQUET

Industries chimiques

M. Yves CASENOVE

M. Jacques SURLÉS

Industries agricoles et alimentaires

M. Marcel MENIER

Président de l'ADEBAG

Coopératives agroalimentaire industrielles

M. Jean-Paul VERT

Responsable Energie Environnement « UNION 3A »

M. Claude BALDI

Président Terres du Sud

Industries de papiers - cartons et celluloses

M. Michel PAQUET

Confédération Française des Fabricants de papiers, cartons et cellulose

M. Thierry GOUGE

Confédération Française des Fabricants de papiers, cartons et cellulose

Industries des cuirs et peaux

M. Jean-Louis JULIE

Chambre syndicale des Patrons Mégissiers

Industries d'extraction de granulats

M. Michel AZIMONT

UNICEM

Industries d'Elimination des Déchets

M. Pierre DUBIE

APOMIP

**PME/PMI ou activités artisanales raccordées
aux réseaux publics d'assainissement**

M. Henri-Vincent AMOUROUX

Union Maritime et Portuaire de Bordeaux

Commerce et service

M. Bruno LAVIGNE

Directeur ELIS Midi-Pyrénées

Sociétés d'Aménagement Régional

M. Alain VILLOCEL

Directeur Général de la CACG

Distributeurs d'eau

M. Antoine BOUSSEAU

Directeur régional de la Lyonnaise des eaux d'Aquitaine

Producteurs d'électricité

M. Jean COMBY

Electricité de France

Mme Christine ETCHEGOYEN

France Hydro Electricité

Associations agréées de pêche et de pisciculture

M. Jean-Paul ICRE

Président de la FAPPMA de l'Ariège

M. Richard IRIARTE

Président de la FAPPMA de la Charente

Aquaculture en eau douce

M. Marc LAMOTHE

Président du Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine

Conchyliculture

M. Gérard VIAUD

Président de la section régionale de la conchyliculture
de Poitou-Charentes

Pêche Maritime

Mme Jacqueline RABIC

Présidente de la Commission « Estuaire » du CRPMEM Aquitaine

Tourisme ou activités nautiques

M. Georges GLANDIERES

Président de l'UNAT Midi-Pyrénées

Consommateurs

Région Midi-Pyrénées

M. Pierre BOUGES

UNAF

Région Poitou-Charentes

M. Albert MARTIN

URAF

Association de protection de la nature

Région Aquitaine

Mme Elisabeth ARNAULD
SEPANSO Aquitaine

M. Michel RODES
SEPANSO Béarn

Région Midi-Pyrénées

M. Frédéric CAMEO PONZ
Nature Midi-Pyrénées

Région Poitou-Charentes

M. Michel DAUDE
Nature Environnement Charente-Maritime

Conseils Economiques et Sociaux Régionaux

Languedoc-Roussillon

M. Michel GUIRAL
Président de la Commission Plan-Finances-Europe

Poitou-Charentes

M. Alain TESTAUD
Membre de la commission « Environnement » CESER

Personnes qualifiées

M. Claude FAVRE
Représentant de l'agriculture biologique

M. Christian BERNAD
Président de l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot

➤ III - Collège des représentants de l'Etat

1 - Préfets de région, ou leur représentant

- Mme Lydie LAURENT**, représente le préfet de la région Aquitaine
M. Dominique BARTHELEMY représente M. le préfet de la région Auvergne
M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur de bassin
M. Bruno MOINE, représente M. le préfet de la région Limousin
M. Jean-François LEBOURG, représente le préfet de la région Poitou-Charentes
M. Anne-François de SAINT-SALVY, préfet maritime de l'Atlantique

2 - Etablissements de l'Etat, ou leur représentant

- M. Franck BEROUD**, représente le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Aquitaine
M. Bruno MOINE, représente M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Limousin
M. André CROCHERIE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées, délégué de bassin
M. Jean-François LEBOURG, représente le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
M. Joël FRAYSSE, représente le secrétaire général pour les affaires régionales de Midi-Pyrénées
M. Hervé SERVAT, représente le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine
M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
M. Julien MAS, représentant le directeur général du Grand port maritime de Bordeaux

3- Etablissements publics de l'Etat

- M. Philippe ROUBICHOU**, représente M. le directeur général délégué du BRGM,
M. Pierre GAULLET, représente le directeur général de Voies navigables de France (VNF),
M. Julien MAS, représente le directeur général du grand port maritime de Bordeaux,
Mme Lucille GREMY, représente le directeur général de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA),
M. Gilles TRUT, représente le directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

➤ **IV – Membres de droit**

M. Marc CAFFET, président du conseil d'administration de l'agence de l'eau

M. Marc ABADIE, directeur général de l'agence de l'eau

M. Hervé BRULE, commissaire du Gouvernement auprès de l'agence de l'eau

SOMMAIRE

- Point n° 1 - Approbation du procès verbal du 29 novembre 2010** *Pour décision*
- Point n° 2 - Election du Président et du vice-président** *Pour décision*
- Point n° 3 - Elections au sein du collège des collectivités territoriales et du collège des usagers** *Pour décision*
- Point n° 4 - Modification du règlement intérieur : création d'un conseil scientifique** *Pour décision*
- Point n° 5 - Préparation du 10e programme 2013-2018** *Pour avis*
- Point n° 6 - Stratégie nationale pour la gestion des poissons migrateurs** *Pour avis*
- Point n° 7 - Directive inondation** *Pour information*
- Point n° 8 - Classement des cours d'eau** *Pour information*
- Point n° 9 - Renouvellement des concessions hydroélectriques** *Pour information*
- Point n° 10 - Tableau de bord de suivi du SDAGE et du PDM renseignés pour 2010** *Pour information*

La séance du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est ouverte sous la présidence de Monsieur le Préfet coordonnateur Henri-Michel COMET, à 9 heures 45.

Ouverture de la séance – Allocution liminaire de Monsieur le Préfet

Monsieur le Préfet coordonnateur :

« Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Mesdames, Messieurs,

Merci à chacune et chacun d'entre vous d'assister à cette assemblée plénière du comité de bassin. Vous pouvez constater que le Préfet de bassin a changé depuis quelques semaines. J'assiste aujourd'hui à ma première réunion, dans le prolongement des actions entreprises par Dominique BUR. Je me permets, à cet égard, de saluer le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, à titre professionnel et personnel.

Avant d'aborder l'ordre du jour, tel qu'il a été porté à votre connaissance, je vous propose de commenter quelques points d'actualité. Puis, nous approuverons la synthèse des débats de l'assemblée plénière du 29 novembre 2010 et procéderons à l'élection du président du comité de bassin et de son vice-président.

Mon rôle de président du comité de bassin cessera alors et nous reprendrons l'ordre du jour, sous l'autorité du président et du vice-président, nouvellement élu

Les 5 points d'actualité que je me dois d'aborder sont les suivants :

➤ **La sécheresse :**

Ce printemps a été majoritairement déficitaire en termes de pluviométrie sur le bassin Adour-Garonne et le déficit hydrologique est nettement en avance par rapport aux années normales. L'état de sécheresse est caractérisé sur l'ensemble du bassin et atteint même des niveaux historiques sur de nombreux secteurs.

Tous les acteurs, privés et publics sont mobilisés, les services de l'Etat les premiers, pour gérer au jour le jour, de façon pragmatique et préserver au mieux l'activité économique et les milieux aquatiques.

Ce contexte très tendu doit nous stimuler d'autant plus à poursuivre la réforme structurelle des volumes prélevables, afin de viser le rétablissement des équilibres quantitatifs et qualitatifs à l'horizon 2021 sur la base des ultimes adaptations décidées par le Président de la République et exprimées dans notre bassin.

En termes d'accompagnement de cette réforme, l'Etat impulse une politique volontariste de création de nouvelles réserves. Dans cet esprit les préfets de département se mobiliseront pour rechercher des solutions opérationnelles aux points de blocage et les préfets de région réaliseront un suivi précis et régulier de l'avancement des dossiers prioritaires.

Nous entrerons dans une phase opérationnelle lorsque j'aurai achevé les conversations en cours, notamment avec la profession agricole, pour la mise en œuvre de la réforme, et après avoir organisé un échange, bien entendu, avec les collectivités territoriales. Ces discussions nous amèneront au début de l'automne prochain.

➤ **Le classement des cours d'eaux :**

Cette démarche réglementaire, sous la responsabilité du préfet coordonnateur de bassin vise un double objectif :

- *préserver les cours d'eaux à forts enjeux environnementaux identifiés dans le SDAGE afin d'atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau*
- *se donner les moyens de développer la production d'énergies renouvelables dans le domaine de l'hydroélectricité, conformément aux conclusions du Grenelle de l'environnement*

Des concertations locales ont été organisées avec les usagers par les préfets de départements. Il me semble que le compromis auquel nous sommes arrivés est raisonnable. Nous allons désormais développer une cohérence et une harmonisation au niveau du bassin.

Le comité de bassin sera officiellement consulté mi 2012, avant le classement qui sera définitivement arrêté en fin d'année prochaine.

Nous disposons par conséquent d'une douzaine de mois pour achever ce long processus.

➤ **La mise en concurrence des concessions hydroélectriques :**

L'énergie hydraulique constitue actuellement la seconde source de production d'électricité en France et l'objectif du Grenelle de l'environnement est de porter la production actuelle des énergies renouvelables de 12 % à 23 % d'ici 2020.

L'exploitation de l'énergie hydraulique des cours d'eau régie par la loi du 16 octobre 1919, prévoyait notamment un droit de préférence aux concessionnaires sortants. Elle établissait également que l'énergie contenue dans les chutes d'eau est un bien national dont l'État se réserve l'usage. Entre 1993 et 2006, différents changements de législations (européenne puis française) imposent désormais la mise en concurrence des concessions hydroélectriques dont la production est supérieure à 4,5 mégawatts.

Les premières mises en concurrence des concessions hydroélectriques de l'État ont été annoncées le 22 avril 2010 par le Ministre en charge de l'énergie, au cours d'une conférence de presse. Il est prévu nationalement la mise en concurrence de

10 concessions de vallée, dont 4 concernent des concessions de vallée implantées dans le bassin Adour-Garonne.

➤ **La Directive Inondations :**

L'objectif de la directive Inondations est de réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, et les biens dont le patrimoine culturel et les activités économiques. Elle va conforter la politique actuelle de gestion des risques d'inondation.

Elle a notamment pour objectifs :

- *de davantage associer services de l'Etat, élus, représentants de la société civile et populations,*
- *de favoriser une appropriation localement des actions de prévention des inondations sur chaque territoire à risque important d'inondation (TRI),*
- *de mieux garantir la cohérence des démarches au niveau national et de bassin par la mise en place d'une gouvernance à chaque niveau.*

La démarche progressive et l'état d'avancement de sa mise en œuvre vous seront présentés par la DREAL de Bassin.

➤ **La stratégie nationale en faveur des poissons migrateurs :**

En 2010, année internationale de la biodiversité, une stratégie nationale pour la gestion de ces espèces a été élaborée. Ces travaux ont été l'occasion d'échanges entre pêcheurs, hydroélectriciens, associations, organismes publics pour dégager une vision partagée des enjeux et des actions à mettre en place.

Il est à retenir que les différentes orientations retenues viennent confirmer les actions mises en place depuis près de 30 ans sur le bassin Adour-Garonne.

Ces différentes orientations seront présentées par la DREAL Aquitaine.

Je vous remercie pour votre écoute.

Nous allons procéder maintenant à l'élection du Président du comité de bassin. »

Point n°2 : Election du président et du vice-président

Monsieur le Préfet coordonnateur rappelle que si le mandat des membres du comité de bassin est de 6 ans, les mandats de président et de vice-président sont de 3 ans. Il convient par conséquent de procéder à une nouvelle élection.

A la demande de Monsieur le préfet, Monsieur Marc ABADIE confirme que le quorum est bien atteint.

2.1 Election du président

Monsieur René MASSAT, au nom du collège des collectivités territoriales, propose la candidature de Monsieur Martin MALVY et suggère de procéder à un vote à main levée.

Messieurs Jacques BEX et Marcel MENIER, au nom des représentants de l'agriculture et de l'industrie, annoncent qu'ils soutiendront la candidature de Monsieur Martin MALVY.

Monsieur le Préfet coordonnateur, après s'être assuré que Monsieur Martin MALVY est bien candidat et de l'absence d'autres candidatures, prend acte de la volonté commune de procéder à un vote à main levée.

Il propose de mettre au vote la candidature de Monsieur Martin MALVY.

Vote :

Inscrits :	107
Votants :	82
Majorité absolue :	42
Pour :	82
Contre :	0
Abstention :	0

Monsieur Martin MALVY est réélu au siège de président du comité de bassin, à l'unanimité.

Monsieur le Préfet coordonnateur le félicite et l'invite à le rejoindre à la tribune pour présider la suite de la séance du comité.

Monsieur le Président MALVY :

« Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Mesdames, Messieurs.

Je voudrais tout d'abord remercier les membres de cette assemblée pour la confiance renouvelée qu'ils viennent de me témoigner.

Cette confiance est la reconnaissance du travail que nous avons accompli ensemble depuis trois ans, dans le meilleur état d'esprit, dans des conditions difficiles. Nous savons tous, surtout dans un bassin Adour-Garonne caractérisé par une pénurie chronique de la ressource, que la gestion de l'eau n'est pas un long fleuve tranquille.

Lorsque nous abordons aujourd'hui les problèmes de l'eau, nous ne pouvons pas ne pas les resituer dans le cadre plus vaste des défis qui sont lancés à nous et aux

générations qui viennent, défis et que les générations passées n'ont pas connus. Notre temps est marqué par une forme de révolution, plus qu'une évolution.

Le premier défi est celui de la mondialisation, que nous ne connaissons pas il y a 20 ans. Nous avons mis du temps à la comprendre et à réaliser à quel point elle modifie la donne économique. Le défi est considérable pour nos économies.

Le second défi concerne la rapidité de l'information et de la communication, liée à Internet, qui modifie la manière de vivre, de proposer, de créer et d'inventer.

Le troisième défi est celui de l'énergie. Personne n'imagine aujourd'hui qu'il n'y aura pas de bouleversement dans le domaine de l'énergie dans la décennie à venir, en raison, notamment, du renchérissement du pétrole et des énergies fossiles. La prévision de croissance de 50 % de la consommation de l'Inde et de la Chine, dans les années qui viennent, aura logiquement des conséquences. Ne pas le constater aujourd'hui serait irresponsable.

Le quatrième défi est celui de l'environnement, dans lequel s'inscrit celui de l'eau.

Le parlement de l'eau est donc au cœur de l'un des quatre défis majeurs que la génération actuelle devra relever.

Jamais dans l'histoire de l'humanité l'homme n'a été confronté à autant de défis simultanés. Cette caractéristique rend passionnante la vie du comité de bassin, qui regroupe les différents acteurs de la politique de l'eau.

Cela n'a pas toujours été facile et nous a souvent contraints à imaginer des compromis délicats.

Nos amis agriculteurs nous ont d'ailleurs régulièrement interpellés, pour que nous prenions bien en compte leurs spécificités, tout comme les industriels, les représentants des associations de protection de l'environnement, les usagers et les élus.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, pour les premières indications que vous avez évoquées. Nous aurons l'occasion de reparler, au cours de cette séance, des différents points que vous avez mentionnés.

Pour les trois prochaines années, notre feuille de route est tracée, avec quelques grands chantiers à mener à bien :

- *Nous avons en premier lieu à mettre en œuvre, avec l'aide de l'Etat, la politique qui permettra à notre bassin d'atteindre en 2015 l'objectif que nous nous sommes fixés dans le SDAGE : atteindre le « bon état » pour 60 % de nos rivières et de nos lacs.*
- *Cela passera nécessairement par un 10ème programme d'intervention conforme à cet objectif.*
- *Lors de la réunion conjointe des bureaux du comité de bassin et du conseil d'administration que nous avons organisée avec le président CAFFET, début juin, nous avons constaté que les premières orientations allaient dans le bon sens :*

- *poursuite des politiques qui ont fait preuve de leur efficacité et notamment de l'effort significatif de solidarité urbain-rural ;*
- *maintien des capacités d'intervention de l'Agence, par une évolution raisonnable et réaliste de ses recettes de l'Agence ;*
- *juste équilibre entre protection des milieux naturels, satisfaction des multiples usages et préservation des activités économiques de nos territoires. A ce propos, j'ai entendu, Monsieur Marcel MENIER, votre remarque rappelant que l'industrie était, elle aussi, concernée par la sécheresse.*

A cet égard, il est indispensable que nous parvenions, Monsieur le Préfet, à une solution raisonnable, acceptable par tous, dans le délicat dossier des volumes prélevables.

L'agence, qui dispose de quelques réserves financières, notamment dans ce domaine, devrait pouvoir répondre aux attentes des maîtres d'ouvrages, si des équipements s'avéraient nécessaires et réalisables dans certains sous-bassins déficitaires.

J'ai entendu ce que vous avez mentionné à propos des groupes de travail et des projets en cours. Je veux ajouter si vous me permettez cette parenthèse, que la Région sera elle aussi au rendez-vous. Je crois d'ailleurs que les régions seront au rendez-vous, dans le cadre des procédures qui sont les leurs.

Je voudrais enfin, avant que nous commençons nos travaux, rendre hommage à la mémoire de notre collègue Jean-Marc DUBIS, décédé en avril dernier.

Jean-Marc DUBIS, avait été désigné pour la première fois dans notre assemblée en 2000 par le collège des présidents de chambre d'agriculture. Le collège des usagers l'avait ensuite élu pour représenter la profession agricole au conseil d'administration de l'Agence de juin 2001 à juin 2007.

En sa qualité de maire de Tercis-les-Bains dans le département des Landes, il avait ensuite été désigné par l'association de maires de France pour représenter les communes rurales au sein de notre comité.

Homme de dialogue et de consensus il savait mettre ses qualités au service de l'intérêt général.

J'ai, au nom de notre comité, adressé mes condoléances à Madame DUBIS et à ses proches. Le Président CAFFET et la Direction de l'Agence en ont fait de même.

Je voudrais, à présent, souhaiter la bienvenue à notre nouveau préfet coordonnateur, M. Henri-Michel COMET, qui a pris ses fonctions le 2 mai 2011.

J'ai été sensible, Monsieur le préfet, à ce que, dès votre arrivée, confronté à l'inquiétude des représentants de notre bassin, élus, mais aussi agriculteurs, vous vous soyez saisi sans tarder de ce dossier.

La situation préoccupe tout d'abord les éleveurs (dans certains secteurs, la situation est historique), inquiets de ne pouvoir disposer du fourrage nécessaire pour assurer la nourriture de leurs troupeaux, mais aussi les autres agriculteurs, qui craignent de ne pouvoir irriguer, tant le niveau des réserves et des nappes est bas depuis l'hiver dernier.

Pour avoir rencontré, à de multiples reprises, les représentants de la profession au cours des derniers mois, je sais que ce « mal être » est profond et que les dispositions en cours d'examen par le Gouvernement ne sont pas là pour les rassurer :

- *le principe même du calcul des volumes prélevables pour l'irrigation leur paraît injuste ;*
- *la procédure de classement des cours d'eau risque d'impacter tous les usages ;*
- *la création de réserves leur apparaît toujours aussi hypothétique et la politique d'économie, même menée avec vigueur par l'ensemble des usagers, ne parviendra pas à éviter les restrictions, voire les interdictions, de prélèvements.*

C'est pourquoi nous écouterons avec beaucoup d'attention, Monsieur le Préfet, les présentations des services de l'Etat, qui vont intervenir à plusieurs reprises au cours de cette séance.

Nous souhaitons, comme je l'ai dit tout à l'heure, que soit abordée la question des volumes prélevables, sur laquelle s'est tenue fin mai, à l'Elysée, une importante réunion. Les représentants agricoles souhaiteront sans doute s'exprimer eux aussi sur ce sujet.

Même si notre ordre du jour est chargé, nous ne pourrions faire l'économie de certains débats, dans le contexte actuel de sécheresse qui frappe la majorité de nos départements. Je vous proposerai tout à l'heure de modifier l'ordre d'examen de plusieurs points de notre ordre du jour, afin d'éviter que certains débats ne puissent avoir lieu, faute de temps.

Quelques mots sur ces points les plus importants :

- *Au point 5, une présentation des perspectives pour le 10^e programme d'intervention de l'Agence (2013-2018) sera réalisée.*

Avec les autres présidents de comité de bassin, j'ai eu l'occasion de rencontrer Madame KOSCIUSKO-MORIZET qui nous a fait part des grandes orientations qui pourraient être retenues pour les 10^{es} programmes des agences. Nos propositions s'inscrivent apparemment sans difficultés dans ce cadre général, même s'il y aura, incontestablement, avec la stabilisation des montants consacrés à la politique de l'eau, une érosion du pouvoir d'intervention qui en résultera. Nous aurons l'occasion d'en parler.

Il nous sera fait rapport des travaux de la commission programme, finances et évaluation et de la commission planification. A noter que chacune de ces deux

instances a décidé d'inviter le président de l'autre commission à participer à ses travaux. C'est une excellente initiative, dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Dans un an environ il nous sera demandé de nous prononcer sur le projet proposé par le conseil d'administration de l'Agence.

D'ici là, nos diverses commissions thématiques et techniques et nos commissions territoriales, qui doivent se réunir à l'automne 2011 et au printemps 2012, auront été invitées à faire part de leurs attentes et de leurs réactions sur le dispositif envisagé.

C'est sur la base de ces travaux que nous pourrons, début juillet 2012, adopter le projet de 10^e programme d'intervention élaboré par le conseil d'administration de l'Agence.

Il nous est proposé aujourd'hui de définir les grandes orientations de ce programme, pour cadrer le travail du conseil d'administration.

- *Le point 8 concerne le classement des cours d'eau. C'est une procédure longue, issue de la loi sur l'eau de 2006, qui vise à permettre la concertation et la prise en compte d'enjeux parfois contradictoires. Le classement des cours d'eau est, en effet, susceptible d'impacter les usages de l'eau (hydroélectricité, irrigation, alimentation en eau potable, loisirs, etc.).*

Dans notre bassin, deux grands enjeux ont été analysés, comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Préfet :

- *le développement de l'hydroélectricité ;*
- *le rétablissement de l'équilibre quantitatif.*

Monsieur le Préfet coordonnateur a réuni, le 21 juin dernier, la commission administrative de bassin, qui regroupe l'ensemble des préfets du bassin Adour-Garonne, le DREAL de bassin et le directeur général de l'Agence. Nous pourrons aujourd'hui demander des précisions.

L'avis de notre Comité ne sera toutefois formellement sollicité qu'en juin 2012.

D'ici là, notre commission technique du milieu naturel aquatique et notre commission planification auront examiné les propositions de l'Etat et pourront alors nous faire part de leur position. Il n'y a donc pas d'urgence en la matière.

- *Le point 9 a été ajouté à ma demande. Il concerne le renouvellement des concessions hydroélectriques. C'est un enjeu particulièrement important pour nous, parce que le bassin Adour-Garonne est, après le bassin Rhône-Méditerranée et Corse, un fournisseur essentiel d'énergie hydroélectrique pour notre pays.*

Les premières renégociations de concessions sont proches sur la vallée d'Aspe mais aussi sur le bassin de la Dordogne. Le bassin du Lot sera lui aussi fortement concerné.

C'est pourquoi j'ai souhaité que les représentants de l'Etat puissent nous faire aujourd'hui un point sur les procédures et les calendriers en cours.

- *Au point 10, pour notre information, une présentation nous sera faite du tableau de bord de suivi du SDAGE et du PDM, renseignés à partir des données 2010. Ces 2 tableaux de bord sont réalisés pour la première fois en 2011. Ils nous permettront de voir où nous en sommes par rapport aux objectifs fixés et donc éventuellement d'infléchir nos politiques.*

Avant de passer à l'examen de notre ordre du jour je vous signale trois documents qui ont été mis à votre disposition par les services de l'Agence :

- *le compte rendu des délibérations prises pour notre compte par notre commission planification en matière de contrats de rivière, SAGE et PGE ;*
- *une note d'information à l'attention des maires sur le prix du service public de l'eau et de l'assainissement ;*
- *Le calendrier d'élaboration du programme d'intervention avec ses étapes clefs et ses phases de consultation.*

Je vous propose de passer sans plus tarder à l'examen de la suite du point 2 de notre ordre du jour, consacré à l'élection du vice-président de notre Assemblée.

2.2 Election du vice-président

Monsieur Jean-Luc CAPES, soulignant que l'alimentation est un enjeu crucial lié aux quatre enjeux rappelés par Monsieur le Président MALVY, propose la candidature de Monsieur Jacques BEX au siège de vice-président du comité de bassin.

Monsieur Marcel MENIER observe avec regret, pour la troisième fois consécutive, que la candidature de Monsieur Jacques BEX déroge à l'usage du principe d'alternance présidant à la désignation du vice-président du comité de bassin entre les agriculteurs et les industriels. Le collège des industriels a cependant décidé, à l'unanimité, de ne pas présenter de candidat, afin de ne pas rompre les actions engagées avec les agriculteurs et de maintenir de bonnes relations entre les deux collèges.

Monsieur le Président MALVY remercie Monsieur Marcel MENIER pour sa déclaration, et plus généralement pour son engagement personnel et sa participation aux travaux du bassin. Il remercie, en outre, les représentants de l'industrie pour les propos qu'ils viennent de tenir par la voix de Monsieur Marcel MENIER.

Après s'être assuré de l'absence d'autre candidat et du principe d'un vote à main levée, **Monsieur le Président MALVY** propose de procéder à l'élection.

Vote :

<i>Inscrits :</i>	107
<i>Votants :</i>	82
<i>Majorité absolue :</i>	42
<i>Pour :</i>	72
<i>Contre :</i>	0
<i>Abstention :</i>	10

La majorité requise étant atteinte, Monsieur Jacques BEX est élu vice-président du comité de bassin.

Point n°3 : Elections au sein du collège des collectivités territoriales et du collège des usagers

Monsieur le Président MALVY précise que les représentants du collège des collectivités territoriales et du collège des usagers et personnes qualifiées doivent à présent procéder à un certain nombre de désignations parmi leurs membres.

3.1 Collège des collectivités territoriales

Monsieur René MASSAT indique que le collège des élus s'est réuni avant cette séance plénière, pour procéder à ces votes. Il précise qu'ont été élus à l'unanimité :

➤ **Au conseil d'administration :**

- André CABOT ;
- Robert CABE ;
- Jean-Claude DUZER ;
- René MASSAT ;
- Jean-François ALBESPY.

➤ **A la commission planification :**

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| • Jean-François ALBESPY ; | • Jacques DESCARGUES ; |
| • Etienne BONNEFOND ; | • Jean-Claude DUZER ; |
| • André CABOT ; | • Claude MIQUEU ; |
| • Robert CABE ; | • Jacques LECLERC ; |
| • Roger CHASSAGNARD ; | • Michel PASTOURET ; |
| • Francis DAGUZAN ; | • Michel SERVIT. |

➤ **A la CTMNA :**

- Jacques DESCARGUES ;
- Claude MIQUEU.

➤ **Au comité national de l'eau :**

- Jean LAUNAY ;
- René MASSAT ;
- Claude MIQUEU.

- **Au COGEPOMI Adour :**
 - Michel PASTOURET.
- **Au COGEPOMI Garonne :**
 - Jacques MAUGEIN.
- **A la commission technique des usagers domestiques :**
 - André CABOT.

Il précise enfin que par anticipation sur la mise en œuvre de la directive européenne relative aux inondations, inscrite à l'ordre du jour de cette séance, le collège des collectivités territoriales a identifié les membres qui siègeront à la future commission et propose de transmettre cette liste au secrétariat du comité de bassin.

3.2 Collège des usagers et personnes qualifiées :

- **A la commission planification :**

Monsieur Marcel MENIER propose la candidature de Madame Elisabeth ARNAUD.

Monsieur Frédéric CAMEO PONZ salue la prise en compte de la candidature de Madame Elisabeth ARNAUD, alors que, jusqu'à présent, aucun représentant des APNE ne siégeait à la commission planification. Il regrette, en revanche, que la candidature initialement portée par les représentants des APNE, visant à mieux répartir la charge de travail entre les quatre représentants du comité de bassin, n'ait pas été suivie.

Monsieur le Président MALVY prend acte des désignations opérées par le collège des collectivités territoriales et par le collège des usagers et personnes qualifiées.

Point n° 5 : Préparation du 10^e programme 2013-2018

Monsieur le Président MALVY indique que les instances de bassin sont déjà engagées, depuis plusieurs mois, dans la préparation du 10^e programme d'intervention. Le calendrier qui conduira, fin 2012, à son adoption définitive par le comité de bassin et le conseil d'administration, a été distribué en début de séance.

La commission planification et la commission programme, finances et évaluation ont travaillé de concert sur ce dossier. Les commissions techniques du comité ont également pris connaissance des premières orientations proposées.

Il invite Monsieur Claude MIQUEU à présenter les points les plus significatifs de ces premières orientations.

1. Introduction

Monsieur Claude MIQUEU, dans ses propos liminaires, rappelle les trois axes prioritaires que sont :

- la réduction des pollutions diffuses ;
- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques ;
- le maintien des débits, dont notamment les débits d'étiage, dans un contexte de changement climatique.

Ces axes stratégiques sont à rapprocher de 4 évolutions majeures, pour le 10^e programme :

- le passage d'une vision thématique à une approche territoriale ;
- l'introduction des notions de petit cycle et de grand cycle de l'eau ;
- le renforcement d'une double solidarité amont-aval et urbain-rural ;
- l'officialisation d'une sagesse financière, imposée par le contexte sensible des finances publiques et privées.

2. Les spécificités du bassin

Le bassin Adour-Garonne étant à faible densité de population, il est indispensable de poursuivre, voire d'amplifier, la solidarité urbain-rural.

En outre, le bassin étant confronté, chaque été, à des difficultés de gestion de l'eau, il est nécessaire de progresser dans la recherche des économies d'eau et de poursuivre la politique de création de retenues de substitution, dans laquelle s'inscrit le débat relatif aux retenues de soutien d'étiage.

Enfin, la troisième spécificité du bassin est son caractère montagneux, qui nécessite de définir une politique Montagne.

3. Priorités et équilibre financier du 10e programme

La maîtrise du volume financier s'inscrit dans un contexte de relèvement de la contribution de l'ONEMA, qui provoquera une hausse de la contribution des agences de 45 %. Le comité de bassin devra, par conséquent, porter un regard vigilant, exigeant et complice sur son travail avec l'ONEMA, afin de renforcer la coopération entre les services.

La seconde priorité concerne l'absence d'aggravation du partage entre les différents contributeurs, malgré la baisse des aides pour l'assainissement domestique et une répartition différente des aides.

La troisième priorité concerne la sélectivité des aides, afin de répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau.

Ces priorités s'inscrivent dans la décision de ne pas augmenter les redevances au-delà de l'inflation.

4. Les politiques à poursuivre ou à déployer, par thématique

➤ *L'assainissement domestique :*

Les politiques identifiées sont les suivantes :

- mise en œuvre du programme de mesures, avec l'aide de l'Etat ;
- renforcement du programme solidarité urbain-rural, avec un effort sur l'assainissement non collectif ;
- synergie d'action des partenaires autour de la politique de l'eau, prise en compte des nouvelles priorités en lien avec l'urbanisme.

➤ *L'alimentation en eau potable :*

Les politiques identifiées sont les suivantes :

- concentration sur la qualité des eaux brutes des 60 captages prioritaires du SDAGE ;
- appui aux opérations de réduction de la pression de prélèvement pour l'eau potable ;
- amélioration de la performance par la maîtrise des coûts de potabilisation, afin de garantir un service public efficace et durable et un juste prix de l'eau.

➤ *Les pollutions industrielles des PME et de l'artisanat :*

Les politiques identifiées sont les suivantes :

- poursuite de l'accompagnement du secteur industriel, pour réduire les émissions de substances dangereuses ;
- focalisation sur la mise en œuvre du programme de mesures pour l'aide au traitement des pollutions classiques ;
- accompagnement de la réhabilitation des sites pollués, quand l'impact sur le milieu naturel ou le risque sur la production d'eau potable est avéré ;
- une attention particulière à porter sur les pollutions émergentes, telles que les rejets médicamenteux.

➤ *Les pollutions agricoles :*

Les politiques identifiées sont les suivantes :

- évolution des aides de l'agence de l'eau, en lien avec l'évolution de la PAC, en 2013, et en complément des financements apportés par le programme Ecophyto 2018 ;
- concentration des moyens sur des zones restreintes à enjeux particuliers pour l'eau, comme les aires d'alimentation de captages prioritaires ;
- poursuite et consolidation de la politique actuellement conduite, dans des domaines comme celui de la réduction des intrants ;
- poursuite des actions de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités et sensibilisation du grand public.

➤ **Les milieux aquatiques :**

Les politiques identifiées sont les suivantes :

- promotion de la prise en compte des objectifs du SDAGE dans les programmes pluriannuels de gestion des rivières ;
- poursuite de l'incitation à la mise en œuvre de partenariats entre tous les acteurs, dont notamment les collectivités locales, qui nécessitera de nouvelles modalités à définir, comme le couplage à des projets d'assainissement ;
- restauration de la continuité écologique, en veillant à la synergie entre le réglementaire et le financement, et en encourageant la maîtrise d'ouvrage collective sur des programmes globaux ;
- préservation de la biodiversité.

➤ **La gestion quantitative :**

Monsieur Claude MIQUEU souligne, à l'attention de Monsieur le Préfet coordonnateur, que les 22 barrages, réalisés en 25 ans dans le bassin de l'Adour, l'ont été avec l'adhésion des élus et des sociétés locales. Ces deux préalables, qui constituent l'acceptation sociale, sont indispensables à l'aboutissement des projets.

Les politiques identifiées sont les suivantes :

- respect des DOE et satisfaction des usages à l'étiage ;
- programmation de la création de retenues de substitution dans les bassins fortement déficitaires et mise en place des organismes uniques ;
- réduction de 20 % des prélèvements d'ici 2010, par une recherche d'économies d'eau par tous les usagers et des mesures d'accompagnement, comme l'adaptation des assolements ;
- réutilisation des eaux pluviales ou usées ;
- vigilance accordée à certaines rivières touristiques du bassin.

5. Les nouvelles missions de l'agence

Monsieur Claude MIQUEU présente, de manière détaillée, les nouvelles thématiques entrant dans le champ d'intervention du bassin que sont :

- Les eaux pluviales ;
- Les inondations, un plan de gestion des risques d'inondation devant être défini pour le bassin d'ici à la fin de l'année 2015 ;
- Le littoral et les milieux marins.

6. Principes et leviers d'intervention

La connaissance des territoires est un enjeu crucial pour convaincre et construire des projets territoriaux dont les objectifs soient partagés par les partenaires de l'Agence. La connaissance sera renforcée au travers du système d'information sur l'eau (SIE), des réseaux de mesures et du conseil scientifique du comité de bassin.

La mise en œuvre d'une politique territoriale et partenariale permettra de s'adapter à la diversité et la complexité des enjeux. L'agence, acteur des territoires, devra identifier d'autres formes de partenariats et jouer un rôle actif dans la recomposition de l'intercommunalité liée à l'eau.

Le déploiement en parallèle d'une approche transversale garantira une plus grande efficacité et cohérence des actions, par une meilleure articulation entre la planification et le programme, une prise en compte de tous les enjeux économiques de l'eau, une recherche des meilleurs rapports coût-efficacité des actions et un renforcement des dispositifs d'évaluation des politiques publiques.

7. Retour des différentes commissions

➤ La commission technique industrielle :

La commission a pris connaissance des orientations proposées pour le 10^e programme, et notamment de l'axe relatif à la lutte contre la pollution des industries, des TPE et de l'artisanat.

Elle demande :

- la prise en considération des efforts déjà réalisés par l'industrie dans les objectifs du Ministère de réduction de 20 % des prélèvements d'ici 2020 ;
- de bien distinguer les prélèvements, avec restitution au milieu, de la consommation ;
- la réalisation de retenues, indispensables au retour à l'équilibre.

Elle apprécie l'augmentation modérée des taux, envisagée pour le 10^e programme, compte tenu des augmentations de redevances pollution déjà consenties au cours du 9^e programme.

➤ La commission technique des usagers domestiques :

La commission a pris connaissance des orientations proposées pour le 10^e programme, et en particulier la bonne intégration des spécificités du bassin que sont sa ruralité, sa faible densité de population et d'habitat, le manque d'eau chaque été et son caractère montagneux.

Elle demande :

- la recherche des meilleurs rapports coût /efficacité ;
- la maîtrise des volumes financiers ;
- la non-aggravation du partage entre contributeurs ;
- l'étude d'approches innovantes, afin de répondre aux besoins des consommateurs, notamment concernant la question des substances médicamenteuses.

➤ **La commission technique agricole :**

La commission apprécie que le 10^e programme maintienne les efforts financiers sur les réserves.

Elle approuve la recherche d'économie d'eau, mais pas la réduction des usages et demande de :

- préciser la stratégie au regard du changement climatique ;
- fixer plus clairement des objectifs quantitatifs, en capacité de retenues nouvelles à créer ;
- mieux mettre en avant l'agriculture et son rôle économique dans le bassin.

➤ **La commission technique des milieux naturels aquatiques :**

La commission approuve les orientations proposées pour le 10^e programme, se félicite d'y retrouver des recommandations formulées par elle depuis longtemps comme :

- la prise en compte de mesures préventives plutôt que curatives ;
- la recherche de leviers de négociation entre petit et grand cycle de l'eau.

En revanche, elle n'approuve pas les orientations relatives à la gestion quantitative, car elles mettent trop en avant la construction de retenues qui auront des impacts cumulés sur l'hydrologie, l'hydromorphologie, la qualité des eaux et les usages aval (pêche et conchyliculture).

En conséquence, elle souhaiterait que soient mises en œuvre :

- des initiatives en faveur des économies d'eau et la recherche de systèmes de production économes en eau ;
- des actions sur les bassins versants, visant à favoriser le stockage naturel de l'eau (zones humides, recharge des nappes,

aménagement des bassins versants, mesures favorisant les infiltrations, etc.).

8. Le calendrier de la concertation

Les échéances sont les suivantes :

Juillet 2011 :	détermination des grandes orientations stratégiques.
Automne 2011 :	réunions des commissions du conseil d'administration, du comité de bassin, ainsi que les commissions territoriales.
31 décembre 2011 :	cadrage financier par la LFI 2012.
Mars 2012 :	examen par la commission programme, finances et évaluation et le conseil d'administration de l'Agence de la première maquette du tableau d'équilibre du programme
Printemps 2012 :	réunion des commissions du conseil d'administration, du comité de bassin, ainsi que des commissions territoriales.
Printemps 2012 :	consultation des partenaires.
Mars à juin 2012 :	préparation par l'Agence du projet de tableau d'équilibre financier du programme et des propositions de taux des différentes redevances.
juin 2012 :	examen par la commission programme, finances et évaluation et le conseil d'administration de l'Agence.
juillet 2012 :	adoption du 10 ^e programme en comité de bassin et conseil d'administration.
Été et automne 2012 :	préparation par l'Agence des délibérations d'exécution du programme (modalités des aides, modalités d'émission et de recouvrement des redevances) pour approbation par son conseil d'administration.
Octobre 2012 :	publication au journal officiel des taux des redevances.

Monsieur le Président MALVY remercie Monsieur Claude MIQUEU. Il souligne que les 8 commissions thématiques seront saisies de ces grandes orientations et que le bassin dispose de 18 mois pour finaliser le 10^e programme d'intervention. Cette présentation constitue donc une première approche.

Monsieur Pierre AUGÉY, en l'absence de Monsieur Jean LAUNAY, retenu par d'autres obligations, donne lecture du compte-rendu des élus de la commission programme, finances et évaluation :

« Le collège des élus du conseil d'administration a pris connaissance en commission programme, finances et évaluation des orientations stratégiques proposées pour le 10^e programme d'intervention de l'Agence.

Ces orientations appellent les remarques suivantes :

- Le collège des élus a apprécié l'accent mis au 10^e programme sur la poursuite des actions menées au 9^e programme pour atteindre le bon état des masses d'eau, en particulier l'effort financier envisagé au profit du programme solidarité urbain rural, programme indispensable aux nombreuses petites collectivités de notre bassin caractérisé par la ruralité et deux grands massifs montagneux.*
- Il apprécie la place donnée à la recherche de nouveaux partenariats entre l'Agence et les collectivités, et souhaite que les partenariats en place (protocoles passés avec les conseils généraux, relations avec les diverses formes d'intercommunalité) soient développés.*
- Il apprécie que le financement du 10^e programme soit principalement assuré par la hausse sensible des redevances votée lors de la révision du 9^e programme, et ne nécessite, de ce fait, qu'une hausse très modérée des redevances.*
- Il souhaite que le 10^e programme soit ambitieux dans la création de retenues de substitution ou de soutien d'étiage, et dans la lutte contre les pollutions de toute nature qui menacent l'alimentation en eau potable.*
- Il souhaite que celles des orientations qui font consensus soient mises en œuvre, si possible, dès 2012, dernière année du 9^e programme.*
- Enfin, il déplore l'annonce d'une probable augmentation sensible de la contribution des agences au budget de l'ONEMA, alors que l'ONEMA demande de plus en plus aux agences de mettre en œuvre des actions d'intérêt national, dont il a normalement la responsabilité. »*

Madame Jacqueline RABIC observe que le bas-bassin n'a pas été évoqué, alors que l'état de l'estuaire de la Gironde est extrêmement préoccupant pour les pêcheurs maritimes. A ce titre, elle donne lecture du courrier suivant, adressé à Monsieur le Préfet coordonnateur

« La sécheresse 2011 aggrave les conséquences importantes du manque d'eau douce sur l'estuaire dynamique de la Garonne et Dordogne : depuis cet hiver, niveau d'étiage estival avec mascaret, réchauffement des eaux

printanier et un bouchon vaseux en augmentation vu l'absence d'expulsion des MES.

Au comité de bassin 2010, dont nous venons d'adopter le procès-verbal, je suis intervenue particulièrement sur la pollution des PCB, interdisant la consommation des anguilles et aloses feintes, d'après les analyses de l'AFSSA et ANSES. Le groupe PCB organisé à l'Agence ne s'est pas encore réuni, malgré notre demande, et les sources de production des PCB ne sont toujours pas données. Nous rappelons que les organisations professionnelles CNPMM et CONAPPED ont entamé une action en justice, vu le nombre de rivières et d'estuaires dont les espèces d'anguilles, maquereaux, sardines, tourteaux, étrilles, aloses feintes (etc.) sont interdites de consommation, donc interdisant l'activité professionnelle de la pêche.

Le moratoire grande Alose est toujours maintenu dans notre bassin (sans soutien financier) et les scientifiques pensent « qu'il s'est passé quelque chose en 2003, vu le manque d'alosons » - donc reproduction non réussie vu la température comme les professionnels le disent depuis 8 ans.

La pêche professionnelle perd les $\frac{3}{4}$ de ses revenus sans soutien financier ni diminution des charges sociales MSA car l'enveloppe sociale n'est pas abondée.

Il est urgent que des mesures agro-environnementales soient généralisées et que le partage de l'eau soit équitable en prenant en compte la pêche professionnelle et les espèces patrimoniales migratrices, sans oublier les autres professionnels vivant du milieu maritime aquatique et qui participent à l'alimentation des marchés et de la gastronomie. Les textes se mettent en place très tardivement, face à la réaction des écosystèmes.

La diminution des précipitations (pluie et neige) ne nous permet plus – pour le moment et depuis ces dernières années – d'envisager de continuer les mêmes méthodes d'usage de l'eau douce – irrigation insuffisante, barrages non remplis actuellement, multiplication des retenues, etc. Il est impératif de faire des économies d'eau et une meilleure gestion de l'eau douce, immédiatement, pour maintenir l'équilibre des écosystèmes qui participent au maintien de la vie de la chaîne alimentaire continentale, estuarienne et littorale.

Il est nécessaire que le comité de bassin Adour-Garonne soit informé très rapidement des travaux spécifiques du réseau MAGEST et du groupe scientifique ETIAGE et qu'ils exposent – dans un colloque spécial – les premiers résultats de la dégradation de la qualité de l'eau et manque d'oxygène et les pollutions diverses dans la zone du bouchon vaseux et des eaux mixtes de la Garonne et de la Dordogne ayant des conséquences sur l'écosystème estuarien et la bonne santé des espèces patrimoniales. L'estuaire de la Gironde – le plus grand estuaire de France et d'Europe – est passé au niveau 31 de dégradation sur 32 estuaires étudiés avec peu de poissons, bien après la Seine – après nous avoir tant dit que nous étions le meilleur estuaire de France ! Il nous faut agir.

Je me permets de vous joindre les pièces jointes justificatives de mes propos qui ne semblent pas être pris à leur juste valeur dans les commissions dont je fais partie, accompagnées d'un courrier de Monsieur Pierre-Georges DACHICOURT, président du comité national des pêches maritimes, du 15 juin 2011, adressé à Monsieur François FILLON – Premier ministre – rappelant les conséquences de la sécheresse sur les écosystèmes estuariens et littoraux dont les pêcheurs professionnels seront les premières victimes et refusent de s'en sentir responsable.

Monsieur le Préfet coordonnateur, Monsieur le Président, je vous remercie de votre intervention et de transmettre notre message de désarroi aux membres du comité de bassin, avec les pièces jointes justifiant nos propos non encore entendus. »

Monsieur le Président MALVY, partageant le constat que la situation est préoccupante, demande au directeur général de l'Agence si des études sont actuellement diligentées. **Monsieur Marc ABADIE** précise que l'Agence soutient le réseau MAGEST, qui a rendu publiques plusieurs études, dont l'une révèle qu'au printemps, si la température de l'air était supérieure de 2 degrés aux normales saisonnières, l'écart de température de l'eau de l'estuaire de la Gironde, était, lui, de + 4 degrés. Ces études sont accessibles et le réseau poursuit ses analyses.

Monsieur Frédéric CAMEO PONZ déplore que le 10^e programme d'intervention ait été élaboré sans disposer de l'état des lieux par masse d'eau, comme le requiert pourtant la directive cadre sur l'eau. Il souligne que les représentants des APNE alertent depuis plusieurs années le comité de bassin sur la nécessité d'entériner un changement de méthode.

A propos de l'équilibre des finances, il approuve la limitation de l'augmentation des redevances, mais demande que la répartition entre les catégories soit modifiée, en tenant compte du principe pollueur-payeur.

Evoquant la ressource en eau, il estime que la construction de barrages est une réponse surannée à la problématique du réchauffement climatique, car les nombreuses ressources créées ces 25 dernières années n'ont pas permis de régler le problème des DOE. Il est, par conséquent, nécessaire de modifier les usages domestiques et agricoles, afin de générer des économies d'eau.

Il précise enfin, que la santé des populations doit être l'enjeu prioritaire, et que l'Agence doit inciter les maîtrises d'ouvrages locales concernant la problématique des zones humides. Pour toutes ces raisons, les représentants des APNE s'abstiendront.

Monsieur le Président MALVY rappelle que l'objet de la réunion est d'approuver des grandes orientations. Les informations nécessaires pourront donc être produites dans les 18 mois à venir. **Monsieur le Préfet coordonnateur** ajoute que ces données seront communiquées progressivement, en fonction des besoins exprimés par les membres des différentes instances du bassin.

Monsieur Alain VILLOCEL précise, au nom des usagers de la commission programme, finances et évaluation, que les trois points suivants ont particulièrement retenu leur attention :

- la synergie d'action des partenaires autour de la politique de l'eau, en lien avec l'urbanisme ;
- l'ouverture à de nouveaux partenaires, dans le cadre de l'évolution des collectivités locales ;
- l'accélération des projets de création de ressource en eau, qui ne doit pas freiner les initiatives permettant de générer des économies d'eau, fixées à 20 % dans les orientations du 10^e programme.

A propos de la ressource en eau, il s'adresse à Monsieur le Préfet coordonnateur pour souligner que l'absence de décret ne permet pas de faire avancer des dossiers éligibles aux projets d'intérêt général, alors que cette disposition est inscrite dans le SDAGE.

Les usagers de la commission programme, finances et évaluation ont, par ailleurs, noté avec satisfaction l'hypothèse d'un maintien des niveaux de redevance, à l'inflation près. Cette décision nécessitera de prioriser les actions du 10^e programme sur la base d'un bilan exhaustif des actions du 9^e programme, de mettre en œuvre leur conditionnalité et d'optimiser la lisibilité des aides offertes, par une amélioration des documents de l'Agence.

Monsieur le Président MALVY partage le point de vue de **Monsieur Alain VILLOCEL** sur l'obligation de développer des mesures visant à économiser l'eau, parallèlement à la construction de nouvelles réserves.

Monsieur Jean COMBY observe que les déstockages réalisés par les hydroélectriciens en période d'étiage, à hauteur de 200 millions de mètres cubes, conformément aux accords, représentent une perte de production d'énergie en période de pointe. Dans le même temps, le bassin n'a pas atteint ses objectifs de création de réserves de substitution ou de soutien d'étiage. L'appel aux hydroélectriciens pour le soutien d'étiage n'étant pas optimum pour la collectivité, il conviendra d'aborder cette problématique dans le cadre de l'élaboration du 10^e programme d'intervention.

Monsieur Robert CABE souligne que le prix de l'eau doit être le plus bas possible pour les usagers. Dans cette optique, il s'interroge quant à la pertinence d'accorder des aides publiques en gestion déléguée, alors que cette dernière est significativement plus chère que la gestion directe.

En outre, il soutient la création de réserves d'eau, qu'il estime indispensables. En revanche, il souhaite que l'Etat précise rapidement quel sera le montant de l'enveloppe qu'il envisage d'accorder afin de soutenir cet axe prioritaire.

Par ailleurs, s'il partage l'avis de Monsieur Claude MIQUEU sur la nécessité de tenir compte de l'avis des élus locaux, il souligne qu'il est indispensable de s'assurer que l'expression de l'avis des élus correspond effectivement à la prise en compte de l'intérêt général, et non d'intérêts très localisés, ce qui freinerait l'atteinte de l'objectif de création de réserves.

Enfin, il demande à l'Etat de clarifier rapidement le cadre institutionnel qui régira les syndicats intercommunaux d'eau potable et d'assainissement.

Monsieur Pierre DUCOUT, président du SAGE Nappes profondes, tient à préciser qu'il ne sera pas indispensable d'afficher immédiatement la piézométrie optimale résultant de la mise en œuvre des volumes prélevables, en vue de l'atteinte de l'objectif européen de bon état écologique des masses d'eaux.

Il observe, par ailleurs, que toutes les mesures d'économie d'eau envisageables étant mises en œuvre, il sera nécessaire d'engager, de manière relativement urgente, 100 millions d'euros dans la création de ressources de substitution.

Il préconise en outre que les comités de bassin se mobilisent, afin de demander le maintien de la participation pour raccordement à l'égout, qui permet de disposer d'une lisibilité par rapport aux objectifs.

A propos des schémas départementaux de la coopération intercommunale, il estime que la centralisation des compétences doit être envisagée localement et de manière équilibrée, afin de s'assurer que les compétences en matière de ressource, d'assainissement et de distribution d'eau potable seront bien gérées.

Enfin, il partage la nécessité d'identifier des zones de stockage naturel de l'eau, comme la nappe des sables des Landes, qui permettraient, sous réserve de la constitution de seuils de retenue, de participer au soutien d'étiage.

Monsieur Benoît BITEAU rappelle que le Président de la République a souligné l'importance de créer de réserves nouvelles, qu'il estime liée à la nécessité de faire évoluer les pratiques agricoles, dont notamment la culture du maïs. Il souhaite, par conséquent, que ces deux problématiques soient menées de front.

Il relève en outre que les réserves nouvelles de stockage de l'eau dépendent de la capacité de remplissage, et donc de la pluviométrie. Fort de ce constat, il souligne la nécessité d'évaluer les volumes prélevables, y compris en période hivernale, afin de dimensionner les futures réserves en fonction de la ressource.

Il précise, par ailleurs, que les agriculteurs ne seront pas directement connectés à ces nouvelles réserves de substitution et qu'il convient par conséquent de maintenir une approche collective des prélèvements, afin de respecter tous les usages, et notamment ceux de l'ostréiculture, qui a besoin d'eau douce.

Ces préalables étant rappelés, il demande que la gestion de ces ouvrages soit publique, car ils auront été réalisés avec de l'argent public.

Il conclut son intervention en soulignant l'aspect qualitatif de la problématique de l'eau et préconise de conditionner la création de nouvelles réserves à la modification des pratiques agricoles des exploitations qui en bénéficient. En effet, ces réserves de substitution ne doivent pas venir en soutien d'un modèle agricole qui peut lourdement impacter la qualité de l'eau et rendre impossible la pratique des activités, notamment dans les estuaires.

Monsieur Marcel MENIER rappelle l'augmentation cumulée de 43,5 % des redevances de l'industrie d'ici 2014, qui pèsera très lourdement dans les comptes des entreprises. L'industrie sera, par conséquent, extrêmement vigilante quant à l'évolution des redevances au cours du 10^e programme.

Il souligne par ailleurs, que les activités économiques des secteurs primaire et secondaire ont besoin d'eau, dans un contexte de croissance démographique significative. La création de réserves réelles de substitution est donc indispensable, afin que le bassin dispose d'eau en qualité et en quantité. A titre d'exemple, le manque d'eau pour la Charente est évalué à environ 25 millions de mètres cubes.

Monsieur Yves CASENOVE indique, en réaction aux propos de Monsieur Pierre AUGÉY, que l'augmentation des redevances n'a pas fait l'objet d'un consensus au cours du 9^e programme, les industriels y étant formellement opposés. Il ajoute qu'une comparaison loyale avec les autres bassins doit être élargie aux besoins. En effet, seule l'analyse globale des flux d'avances, des retours d'avances, des subventions et des redevances permettrait une comparaison objective. Cette démarche n'a pas d'autre vocation que de s'assurer que la redistribution est organisée dans des limites raisonnables, pour progresser dans la concertation.

Monsieur Christian PUYO salue l'action d'EDF, qui grâce à ses ouvrages de montagne, permet le déstockage de 200 millions de mètres cubes d'eau, en cas de besoin. Il s'interroge d'ailleurs sur ce que serait la situation économique des territoires d'Adour-Garonne, sans la mise en œuvre de ce dispositif.

Il constate que la volonté affichée de création de nouvelles réserves est contredite par l'avis rendu par l'ONEMA, qui concentre désormais la connaissance et qui voit ses subventions encore augmentées, et qui affirme que les barrages nuisent à la continuité écologique des cours d'eau. Dans ces conditions, il affiche son inquiétude quant à la concrétisation de la volonté affichée de création de réserves de soutien d'étiage.

Il s'adresse à Monsieur Benoît BITEAU pour constater que la sécheresse a impacté, cette année, les fourrages et les céréales, et non les cultures de maïs. Dans ce contexte, il invite les membres du comité du bassin à s'interroger, alors que la France a importé du fourrage d'Espagne, pays beaucoup plus chaud, et souligne la nécessité d'envisager l'avenir sous un angle progressiste, plutôt que régressif.

Enfin, il appelle à la construction d'autant plus rapide de réserves de soutien d'étiage que la température de l'eau dans l'estuaire de la Gironde s'est élevée de 4 degrés.

Monsieur Gérald VIAUD rappelle que l'eau douce, dont a impérativement besoin la conchyliculture, diminue d'année en année, en raison de l'exploitation agricole toujours plus importante des marais doux, qui représentent des réserves naturelles d'eau douce qui se reconstituent en hiver pour soutenir les étiages l'été. En conséquence, le taux de salinité est parfois plus important dans les estuaires qu'en mer. La situation est d'autant plus préoccupante que la dégradation de la situation est signalée depuis au moins 17 ans. Il en appelle donc à la prise de conscience du comité de bassin, pour l'avenir du littoral.

Monsieur Jean-Luc CAPES estime que la vocation de substitution des réserves doit être prioritaire, mais pas exclusive. Il rappelle en outre, que les volumes prélevables, contrairement à une idée reçue, ne concernent pas uniquement les agriculteurs. En effet, sur les 56 millions de mètres cubes de réserve cumulée, évalués sur les projets actuellement considérés comme étant crédible, 80 % seraient alloués au soutien d'étiage des rivières. 7 % des 20 % restant seraient destinés aux usagers économiques existants. En outre, il demande que la concrétisation des dossiers soit

facilitée par une réelle volonté politique et des financements associés, car de nombreux obstacles sont dressés, qui retardent les projets. Il souligne les vertus de la création de barrages et la bonne gestion des lâchures, en rappelant que lors de la sécheresse de 1949, l'Adour avait cessé de couler. Ces dernières années, malgré des épisodes sévères, le cours d'eau a bénéficié d'un débit deux à trois fois supérieur au débit biologique, les étés les plus rudes.

A propos des économies d'eau, il rappelle que les agriculteurs ont optimisé, à hauteur de 30 %, l'usage de l'eau ces dernières années et qu'il leur est demandé un effort supplémentaire de 20 % pour le 10^e programme. Cependant, au fur et à mesure des progrès réalisés, les marges de manœuvre diminuent. Il propose d'ailleurs de mettre en œuvre le même principe qu'en Espagne, selon lequel une économie d'usage de 15 % est transférée aux agriculteurs pour répondre au déficit que représente l'alimentation, qui devrait augmenter de 60 %, en raison de la croissance de la population mondiale, prévue d'ici 2050.

En conclusion, il espère que les 18 mois de concertation à venir permettront de rectifier certaines des orientations du 10^e programme.

Monsieur René MASSAT préconise de poursuivre la dynamique engagée en matière d'assainissement, qui participera significativement à l'atteinte de l'objectif de bon état de 60 % des masses d'eau d'ici 2015. L'assainissement autonome doit être réservé, selon lui, au rural profond. La baisse du nombre de dossiers, enregistrée cette année, est notamment liée à la diminution des moyens des collectivités, en raison de la réforme de la fiscalité locale.

L'eau potable nécessite, par ailleurs, une mobilisation importante pour la protection des nombreux captages, qui est aujourd'hui freinée par les exigences administratives relevant de l'enquête publique et de l'instruction des dossiers. Il demande par conséquent que l'approche soit moins administrative, alors que la sécurité de la santé publique est en jeu.

Concernant la création des syndicats des eaux, il s'affiche en faveur de la création de syndicats départementaux, vecteurs de rationalisation des investissements à réaliser au-delà du périmètre communal, et de la mutualisation des moyens, permettant à des petites communes rurales de résoudre des problèmes sanitaires, qu'elles n'ont pas les moyens de gérer seules. Il cite, à titre d'exemple, la ville de Foix, privée d'eau depuis 4 semaines en raison d'une pollution de la nappe phréatique par des solvants, qui a pu solliciter le syndicat départemental, afin de chercher de l'eau de montagne, en quantité suffisante pour sa population. Cette opération, qui coûte plus d'1 million d'euros, n'aurait pas pu être supportée par cette seule commune. C'est pourquoi **Monsieur René MASSAT** plaide pour que l'accompagnement de l'Agence à la création de syndicats départementaux de l'eau et de l'assainissement soit la plus étendue possible.

Monsieur le Président MALVY propose de donner la parole à Madame Lucile GREMY, l'ONEMA ayant été mise en cause par plusieurs intervenants.

Madame Lucile GREMY rappelle qu'un contrat d'objectif est établi entre l'ONEMA et le ministère de l'écologie, formalisant les orientations stratégiques de l'établissement. Il existe donc une pleine complémentarité et coopération entre les services de l'Etat, de l'Agence et de l'ONEMA.

Parmi ces orientations, l'établissement est en charge de la connaissance, visant à mesurer l'évolution des mesures mises en œuvres et leur efficacité environnementale. Une autre orientation est l'appui aux polices administratives et judiciaires, qui comprend notamment le rendu d'avis techniques d'impact probable sur les projets d'aménagement, au vu de son expérience et de ses compétences acquises en matière de restauration des milieux aquatiques.

L'ONEMA s'attachera, par conséquent, à identifier, dans le cadre des projets d'aménagement de réserves de substitution, les mesures permettant d'éviter, atténuer ou compenser les impacts. **Madame Lucile GREMY** tient à réaffirmer la volonté de l'ONEMA d'être, le plus en amont possible, le partenaire des maîtres d'ouvrage, afin que les dossiers qui aboutissent répondent au mieux aux intérêts économiques des usagers, dans le respect des objectifs environnementaux.

Enfin, elle signale, à propos du budget de l'ONEMA, que les discussions sont en cours et que la décision finale sera prise après le débat parlementaire, programmé au mois de septembre prochain. La majeure partie de l'augmentation envisagée serait affectée au financement du programme exceptionnel de mise aux normes ERU, en outre-mer et en Corse. Cette augmentation ne serait donc nullement affectée à la croissance des effectifs de l'établissement, conformément aux orientations de la RGPP.

Monsieur le Président MALVY souligne, à l'attention de Monsieur le Préfet coordonnateur, que si les coopérations avec les pays d'outre-mer sont souhaitables, il constate parallèlement une baisse du nombre de dossiers dans le bassin Adour-Garonne, liée à des difficultés de financement. Dans ce contexte, il juge délicat que l'Etat, qui se désengage depuis des années, demande à l'agence de l'eau de porter des aides, parfaitement légitimes, mais qu'il devrait assumer. Il ne faudrait pas, en effet, demander une augmentation de la participation d'une institution, qui de son côté fait appel aux contribuables pour financer ses missions. Une forte augmentation de la contribution à l'ONEMA, estimée à ce stade entre 40 et 50 %, serait difficilement acceptable dans le contexte actuel.

Concernant la création de ressources, il indique avoir pris acte des propositions formulées par le Président de la République et attendre les suites qui y seront données dans la loi de finance 2012. Il constate à ce stade, et depuis des années, l'absence d'aide au financement de nouvelles réserves par l'Etat.

A propos du réchauffement climatique, **Monsieur le Président MALVY** souligne que l'ampleur du problème se révèle année après année, et que le mouvement n'est pas près de s'inverser, compte tenu des quantités de CO2 déjà émises et de l'inertie vis-à-vis des mesures qui restent à prendre. Une évolution significative et inédite de l'environnement est en marche, qui n'est pas un scénario de cinéma, et dont les conséquences sont déjà mesurables, comme le réchauffement des estuaires.

Considérant l'objectif de créer 50, voire 100, millions de mètres cubes de réserves au cours du 10^e programme, il rappelle que la seule région Midi-Pyrénées a financé, sur son territoire, des projets d'ouvrages représentant une capacité de 30 millions de mètres cubes d'eau, entre 1999 et 2004. Dans le même temps, les régions Aquitaine et Poitou-Charentes finançaient également des réserves. Le niveau de l'ambition affiché doit donc être relativisé. Il s'agit de réserves finalement modestes, qui ne devraient pas capter un volume d'eau suffisant pour créer des problèmes. Les

politiques envisagées ne sont donc pas de nature à effrayer quiconque, même s'il ne s'agit pas non plus de privilégier le statu quo. Le bassin doit en effet évoluer.

Monsieur Claude MIQUEU indique que la commission planification et la commission programme, finances et évaluation étudieront, avec l'aide des services de l'Agence, les thématiques évoquées par les différents intervenants.

Délibération du comité de bassin relative aux orientations stratégiques du 10^e programme d'intervention :

Avis : Favorable, à la majorité (17 abstentions).

Point n°8 : Classement des cours d'eau

Monsieur le Président MALVY invite Madame Marie BERMOND, de la DREAL, à présenter le dossier élaboré par les services de l'Etat, qui a été examiné le 15 juin dernier par la commission planification. Il souligne l'importance de cette procédure de classement des cours d'eau, compte tenu des conséquences qu'elle peut engendrer pour les différents usages de l'eau.

Madame Marie BERMOND rappelle le fondement de la réforme, issue de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et l'historique de la démarche. Sur la base d'orientations de bassin et à la suite d'une première phase de concertation menée fin 2010, les préfets de département ont établi d des avant-projets départementaux de classement. L'harmonisation de ces avant-projets à l'échelle du bassin présentée le 21 juin 2011 à la commission administrative de Bassin sera validée courant juillet et aboutira à la diffusion d'une « proposition harmonisée de classement ».

Madame Marie BERMOND poursuit en détaillant les tendances pour les deux listes.

➤ **Classement en liste n°1 :**

La première liste a vocation à préserver les cours d'eau de tout nouvel obstacle à la continuité. Conformément aux orientations de bassin, sont proposés au classement :

- tous les cours d'eau identifiés en très bon état dans le SDAGE (sauf cours d'eau ou parties de cours d'eau non confirmés suite à nouvelle analyse)
- les cours d'eau à migrateurs amphihalins, sauf pour permettre la réalisation de projets stratégiques ou d'intérêt général affectant une portion amont limitée
- les réservoirs biologiques, sauf dans certains cas sur lesquels le juste équilibre entre les enjeux de préservation des milieux aquatiques et d'autres enjeux d'usage majeur, comme l'eau potable, l'hydroélectricité et l'irrigation, justifie une proposition de non classement

Le projet propose au classement 34 763 kilomètres de cours d'eau, soit plus de 30% du linéaire total du bassin.

Au titre de la contribution aux objectifs nationaux de développement de l'hydroélectricité, il est proposé, dans la phase d'harmonisation, de libérer, sur des cours d'eau éligibles, 30 projets représentant un potentiel de 178 mégawatts et 0,43 térawatt/heure. La contribution du bassin Adour-Garonne aux objectifs nationaux serait donc portée à 59 % (soit environ le double de la contribution théorique à attendre du bassin) tout en écartant un nombre important de projets :

- 83 sur des cours d'eau en très bon état ou axes migrateurs amphihalins, proposés au classement ;
- 55 sur des réservoirs biologiques à enjeux environnementaux forts, proposés au classement.

Madame Marie BERMOND souligne que la dizaine de projets de retenue à usage agricole, identifiés dans le cadre du calcul des volumes prélevables, ne seront pas impactés par le classement.

➤ **Classement en liste 2 :**

La seconde liste a vocation à rétablir la continuité sur les ouvrages existants. La synthèse provisoire prévoit le classement de 8 371 kilomètres de cours d'eau, soit 7,25 % du linéaire total. Les principes d'harmonisation ayant prévalu sont :

- le respect de la cohérence interdépartementale ;
- le ciblage des espèces ;
- la cohérence avec la Zone d'action prioritaire pour l'Anguille.

Il convient désormais d'analyser le respect du principe de progressivité, c'est-à-dire la faisabilité de mise aux normes des ouvrages sous un délai de 5 ans, en regard de la capacité d'investissement des maîtres d'ouvrages.

➤ **Calendrier des prochaines étapes :**

Après la présentation de la synthèse en commission administrative de bassin, les préfets de département disposent d'un délai d'examen des propositions d'harmonisation, courant jusqu'au 5 juillet 2011. Le Préfet coordonnateur de bassin validera ensuite cette synthèse qui sera mise en ligne, à l'attention de l'ensemble des acteurs.

Une étude de l'impact de ce projet de classement sera diligentée entre juin et novembre 2011, sous pilotage de la DREAL, en lien avec l'agence de l'eau et l'ONEMA. Les usagers seront associés aux discussions, au sein d'un groupe « miroir ». La finalité de cette étude vise à s'assurer de la bonne adéquation entre le coût pour les usages et les gains escomptés pour l'environnement.

Une consolidation nationale sera par ailleurs réalisée, notamment en regard des objectifs nationaux de développement de l'hydro-électricité ; sur cette base ainsi qu'au vu des résultats de l'étude de l'impact, des ajustements à la marge pourraient être décidés par le Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin, le cas échéant.

La consultation pourra alors s'organiser entre décembre 2011 et mars 2013. Les préfets de département saisiront les conseils généraux et les EPTB. Les instances

de bassin seront consultées en fin de procédure, permettant ainsi la prise de l'arrêté par le Monsieur le Préfet coordonnateur, vraisemblablement à la fin de l'année 2012.

Monsieur le Président MALVY, avant d'ouvrir le débat, invite Monsieur Bernard BOUSQUET, vice-président de la commission planification, qui a présidé la séance, après l'interruption du mandat de Monsieur Claude MIQUEU suite aux élections cantonales, à présenter ses principales observations.

Monsieur Bernard BOUSQUET, signale que la part des cours d'eau figurant dans la liste 1 et les volumes destinés à l'hydroélectricité ne figuraient pas dans la présentation réalisée en commission planification.

La commission salue la décision de constituer des groupes miroirs permettant aux usagers de participer à la concertation. Les deux défis majeurs à relever sont la prise en compte de l'évolution des besoins de l'environnement, tout en assurant le maintien et le développement des activités économiques sur le territoire Adour-Garonne.

La commission a, en outre, exprimé sa crainte à l'évocation du report de la décision de classement, à l'issue du processus de renouvellement des concessions.

La commission demande :

- que soit prise en compte la valeur patrimoniale des milieux qui nécessitent son évaluation ;
- que soient prioritairement optimisées les installations existantes, afin de valoriser au maximum le potentiel déjà en place ;
- d'éviter la multiplication de microprojets ;
- de maintenir un même prorata de fourniture d'hydroélectricité que dans les autres secteurs.

Monsieur Jacques DESCARGUES, pour la commission territoriale Dordogne, affiche sa préoccupation, alors que les intérêts de l'hydroélectricité priment sur les intérêts environnementaux. En effet, des cours d'eau parfaitement éligibles au classement, y compris au titre des réservoirs biologiques, voient leur classement reporté, en raison du renouvellement des concessions.

Monsieur Christian PUYO souligne que ces classements doivent être considérés avec prudence, alors qu'ils sont bâtis sur la base de projets de retenue qui peuvent finalement être abandonnés et que d'autres pourront surgir à terme. En outre, il signale qu'il n'a pas eu le temps matériel d'évaluer la pertinence des 185 obstacles à la continuité écologique identifiés sur son département. Il conclut en affichant la crainte que ces classements ne soient pas modifiables à l'avenir et deviennent donc très contraignants.

Monsieur Marc ABADIE rappelle que ce classement est le fruit d'un travail préalable, qui sera suivi de 18 mois de concertation.

Monsieur Christian PUYO lui répond qu'il sera vigilant quant à la capacité des services de l'Etat à décentraliser la concertation dans les départements.

Madame Elisabeth ARNAULD donne lecture de la motion adoptée par la CTMNA, lors de sa séance du 28 juin 2011 :

« La CTMNA rappelle l'importance des classements, par rapport à l'objectif de bon état dans de très nombreux cours d'eaux.

Par souci de cohérence avec les principes retenus dans la démarche, la CTMNA souhaite :

- *que les cours d'eau ayant été retirés de la proposition initiale de classement du préfet coordonnateur de bassin pour les périmètres en cours de renouvellement de concession soient réintégrés et restent proposés au classement ;*
- *que les renouvellements de concession se fassent sur la base des aménagements existants ;*
- *que l'Etat précise rapidement le périmètre des renouvellements ;*
- *que la contribution du bassin Adour-Garonne aux objectifs énergétiques nationaux tienne compte de son taux d'équipement, déjà très élevé, et des impacts induits sur les masses d'eau et qu'elle reste proportionnée à son potentiel relatif par rapport aux autres bassins ;*
- *que les enjeux sanitaires soient pris en compte dans la mise en œuvre. »*

Monsieur Michel PAQUET affiche sa préoccupation concernant la destruction de seuils appartenant à des moulins vieux de 300 ans et plus, époque à laquelle les poissons arrivaient à remonter les cours d'eau. En outre, il souligne que certains ruisseaux figurent sur les 2 listes.

Monsieur Marc LAMOTTE indique qu'une ouverture brutale des obstacles aura un impact significatif sur la santé des poissons, car les équilibres actuels seront perturbés et remettront en question les travaux accomplis depuis 25 ans par les pêcheurs et les pisciculteurs d'Aquitaine. Il rappelle, en outre, que la pisciculture est la seule profession qui, dans le cadre de la continuité écologique des cours d'eau, est sollicitée pour investir dans les échelles à poissons, alors que ces dernières font peser un risque sanitaire sur les exploitations piscicoles. A très court terme et de façon violente, si les barrages sont ouverts rapidement, l'équation deviendra insoluble pour la filière. **Monsieur Marc LAMOTTE** demande donc que cette dernière soit reconnue dans sa spécificité et que l'enjeu sanitaire, qui comprend également les rejets médicamenteux, soit reconnu au même titre que l'hydroélectricité et l'irrigation, afin d'identifier dans le temps les meilleures actions, conciliant la continuité écologique et le bon état sanitaire aquacole.

Monsieur René MASSAT rappelle avoir assisté à une réunion il y a plusieurs mois et indique découvrir aujourd'hui les cours d'eau figurant dans le classement. Il demande si les services de l'Etat considèrent que la concertation départementale a eu lieu ou s'ils vont l'organiser dans les prochains mois.

Monsieur André CROCHERIE, après avoir excusé Monsieur le Préfet coordonnateur qui a dû quitter la réunion pour faire face à d'autres obligations, explique que les préfets des départements ont transféré les conclusions de la concertation départementale au préfet de bassin qui, au cours d'une commission administrative de bassin, a harmonisé les listes, tel que présenté par Madame Marie BERMOND. Ce travail ne sera donc pas recommencé. En revanche, les listes harmonisées seront mises à disposition de tous et les réactions recueillies, pendant la phase d'étude de l'impact des propositions et jusqu'à l'arrêté de classement par le comité de bassin, qui interviendra dans un an et demi. **Monsieur Marc ABADIE** ajoute que les conseils généraux seront consultés au cours du premier trimestre 2012.

Monsieur Jean-Claude DUZER affichant sa surprise qu'une étude d'impact soit lancée avant la consultation des collectivités, **Monsieur André CROCHERIE** rappelle qu'il ne s'agit pas d'une étude d'impact au sens réglementaire, mais de l'étude de l'impact des propositions harmonisées. Il ajoute que la concertation a été effective et a même été décalée de 3 à 4 mois, à la demande d'élus, membres du comité de bassin. Il convient maintenant de prendre en compte les échéances réglementaires.

Monsieur Marcel MENIER rappelle que, dans le cadre de l'élaboration du SDAGE, avait été retenu le principe que toute décision ne serait adoptée qu'après production des cartes. Dans ces conditions, il regrette que certaines cartes ne soient communiquées aujourd'hui. **Monsieur le Président MALVY** indique qu'il partagerait la même préoccupation si la procédure de classement était achevée. Or, une nouvelle phase s'engage, qui s'achèvera par la consultation des conseils généraux. A la demande de **Monsieur Christian PUYO**, **Monsieur André CROCHERIE** propose que les chambres consulaires soient intégrées dans la consultation, qui comprend, conformément au code de l'environnement, les conseils généraux et les EPTB.

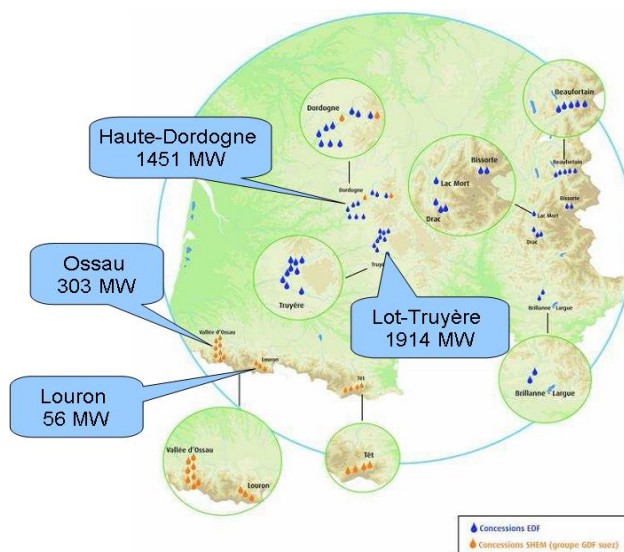
Monsieur Michel PAQUET souhaitant que les SAGE soient intégrés dans le processus, **Monsieur le Président MALVY** propose de demander à Monsieur le Préfet coordonnateur que la concertation soit la plus large possible.

Monsieur Michel RODES témoigne de l'absence de concertation dans le département de l'Ariège et signale qu'aucune des 26 masses d'eau identifiées ne fera l'objet d'une protection maximum. **Madame Marie BERMOND** rappelle que le processus consiste à classer l'ensemble des cours d'eau en très bon état, qui sont nombreux en Ariège. En revanche, dans le cadre de la concertation, la problématique du non classement partiel, limité à des tronçons à enjeu environnemental moindre (par exemple en très forte pente), a été évoquée, permettant l'émergence de projets hydroélectriques dans les départements de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées.

Point n°9 : Renouvellement des concessions hydroélectriques

Monsieur le Président MALVY précise, en préambule, qu'il s'agit d'un point d'information, car le comité de bassin n'est pas en mesure de prendre des décisions. Il donne la parole à Monsieur Jean-Jacques VIDAL, de la DREAL

Monsieur Jean-Jacques VIDAL, après avoir présenté l'évolution du contexte réglementaire et l'état des lieux des concessions hydroélectriques du bassin, indique que les renouvellements de concession concerneront les secteurs suivants:



La France est le premier pays européen à ouvrir le renouvellement de ses concessions à la concurrence. Une dizaine d'opérateurs mondiaux sont intéressés.

La capacité de production de pointe, l'usage de l'eau, la sécurité et les considérations techniques et financières seront les critères de détermination de la sélection des candidats.

La procédure de mise en concurrence par appel d'offre sera mise en œuvre sur la base d'un bilan, constitué du dossier de fin de concession par l'exploitant actuel, complété par le processus de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (GEDRE) ; une démarche d'écoute des usagers de l'eau. La sélection d'un nouveau concessionnaire sera alors rendue possible, selon une procédure d'instruction classique des appels d'offre.

Les secteurs de Haute-Dordogne, Lot-Truyère et Ossau seront gérés par le ministère, qui aura autorité sur le renouvellement des concessions de plus de 100 mégawatt. Les autres seront confiés aux préfets.

L'objectif consistera à finaliser, sur 5 ans, les 3 étapes de constitution du bilan, d'appel à candidature et de choix du candidat. La DGEC recrute actuellement des cabinets de conseil pour l'instruction des procédures, ce qui devrait conduire à des retards d'un an pour les secteurs d'Ossau, Louron et Lot-Truyère. Le calendrier général est le suivant :

Nouvelle concession	Appel à candidature	Choix du candidat retenu	Date d'attribution
Ossau	Fin 2010	Mi 2012	Fin 2013
Louron	Début 2011	Mi 2012	Fin 2013
Truyère Lot amont	Mi 2011	Fin 2012	Mi 2014
Haute Dordogne	Mi 2012	Fin 2013	Fin 2015

Enfin, la coordination sera placée sous la responsabilité du préfet du département où est implantée l'usine principale de la concession. L'organisation sera adaptée pour chaque vallée, afin de tenir compte des spécificités locales.

Monsieur Christian BERNAD observe que le sujet est une source de préoccupation depuis l'année 2005. Il indique avoir attiré mainte fois l'attention de l'Etat sur les inconvénients qu'engendrerait une dispersion anarchique de concessionnaires sur une chaîne de barrages interconnectés. Dans ces conditions il affiche sa satisfaction, alors que les deux missions interministérielles ont tenu compte de la préconisation de privilégier le concept de « concession de vallée ».

Il ajoute que le sujet méritait une longue réflexion, alors que le renouvellement qui concerne le Lot est le plus important en France, en termes de capacité de production, pour les 10 années à venir.

Il prend acte du report des premiers renouvellements de 2009 à 2014, voire 2015 et regrette que l'organisation proposée sur le complexe Lot-Truyère ne corresponde pas totalement aux préconisations formulées.

Il demande que le périmètre de l'écoute GEDRE (gestion équilibrée durable de la ressource en eau) porte sur l'ensemble de la rivière, aussi bien là où sont implantés les barrages que là où se font ressentir les effets de ces aménagements, comme par exemple les soutiens d'étiages et les cotes touristiques des plans d'eau.

Il s'interroge par ailleurs sur la manière dont sera articulée la relation avec la concession mère, si dans le futur, des équipements nouveaux étaient réalisés dans le périmètre défini actuellement par l'Etat. Il affiche une certaine réserve quant à l'utilité des cahiers des charges, qui ne sont pas toujours respectés, au regard des profits réalisés.

Il souhaite, en outre, connaître les raisons justifiant que les barrages de Grandval, Touluch et de Lanau, pièces maîtresses du système actuel, ne soient pas inclus dans la concession.

Il conclut en espérant que la note GEDRE, qui donne la parole aux territoires, permettra de réaliser une synthèse satisfaisante entre l'Etat et le territoire. Il témoigne avoir mesuré à quel point la population et les élus considèrent que ces barrages appartiennent d'abord aux territoires, et la réserve qu'ils expriment à voir confier leur exploitation à une puissance économique qui pourrait devenir virtuelle, insaisissable, étrangère. Il s'agirait dès lors d'une délocalisation virtuelle du territoire qui serait une forme de dépossession.

Monsieur Jacques DESCARGUES indique avoir formulé une demande écrite visant à créer une commission spécifique du comité de bassin qui suivrait les différentes étapes du processus de renouvellement des concessions, afin de rendre un avis sur les conséquences potentielles du cahier des charges, ainsi que sur les offres émises par les candidats. En effet, ces décisions peuvent être lourdes de conséquence pour le bassin Adour-Garonne.

Monsieur Frédéric CAMEO PONZ souligne que l'intérêt général ne prime plus, depuis plusieurs années, et que la maximisation du prix de l'eau et de l'énergie est effective pour les concessionnaires. Il est donc fondamental que la prise en compte de l'intérêt général soit parfaitement identifiée et inscrite dans le cahier des charges. Il est, par exemple, indispensable de demander que des réserves supplémentaires soient stockées, afin de soutenir les usages de l'eau, en été.

Monsieur Yves CASENOVE observe que la qualité du renouvellement dépendra de la qualité des contrats de concessions. Il constate, en outre, que le bassin n'a pas été réellement consulté, à l'exception notable des allotements par vallée. De nombreux points restent donc à régler.

Il note, en outre, que des ressources supplémentaires seraient affectées à l'Etat et aux collectivités. Il s'agit également d'une bonne décision qui doit être confirmée, alors que, dans le contexte actuel, l'Agence se trouve seule à devoir financer des actions, pour lesquelles elle devait uniquement assurer l'impulsion de départ. Il faut en effet que le soutien soit partagé, car en définitive, ce sont toujours les mêmes contribuables, redevables ou clients, qui se retrouvent à supporter la charge financière.

Monsieur Bernard BOUSQUET observe, au nom de la commission planification, que l'ouverture internationale peut concerner des pays moins soucieux de la sécurité et de l'environnement. La commission propose que le comité de bassin puisse émettre un avis sur le cahier des charges et les offres, de manière à proposer en amont des critères de choix qui ne pénalisent pas les territoires.

Monsieur le Président MALVY précise que le renouvellement de ces concessions est lourd de conséquences pour les bassins concernés et les économies locales, et qu'à ce titre, le comité de bassin devra être partenaire de l'élaboration des cahiers des charges et consulté, car ils engagent les concessionnaires pour plusieurs décennies. La demande sera donc adressée aux ministères de l'environnement et de l'agriculture, tout comme celle de Monsieur Christian BERNAD concernant la prise en compte de l'ensemble des barrages sur une même rivière. En revanche, le processus de sélection relève de règles qui ne concernent plus le comité de bassin.

Il souligne par ailleurs, que l'enjeu financier sera considérable. A ce titre, il invite à la plus grande vigilance les membres du comité de bassin, qui pourraient être approchés, d'une manière ou d'une autre, par des candidats.

Monsieur le Président MALVY quitte la séance à 13 heures 30 et laisse la présidence à Monsieur Jacques BEX.

Point n°6 : Stratégie nationale pour la gestion des poissons migrateurs

Monsieur Gilles ADAM présente, de manière détaillée, la stratégie nationale, dont les orientations ont été élaborées dans la concertation et qui a conduit à l'identification de 4 axes stratégiques, comprenant 22 grandes orientations :

- préserver et restaurer les populations et leurs habitats ;
- rénover la gouvernance de la politique de gestion des poissons migrateurs ;
- renforcer l'acquisition des connaissances, le suivi et l'évaluation ;
- développer le partage d'expérience, la communication et la formation.

Monsieur Jacques BEX donne la parole à Madame Elisabeth ARNAUD, afin qu'elle présente les observations formulées par la commission du milieu naturel aquatique.

Madame Elisabeth ARNAUD :

« La commission technique du milieu naturel aquatique (CTMNA) donne un avis favorable au projet de stratégie nationale en faveur des poissons migrateurs, sous réserve d'une meilleure prise en compte des aspects sanitaires (repeuplements et restauration de la continuité écologique).

Concernant l'orientation 13, la CTMNA demande au préfet coordinateur de bassin de préciser si possible au prochain comité de bassin, les principes de gouvernance retenus à l'échelle nationale et attire son attention sur la nécessité de préserver les équilibres actuels entre les usagers dans la composition de la CTMNA, si elle devait être revue à cette occasion.

Il est également souhaitable que les groupes de travail techniques territorialisés, qui ont en charge la déclinaison des Plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) par sous-bassin, persistent pour une meilleure opérationnalité. »

Monsieur Yves CASENOVE rappelle que le conseil d'administration a débattu dernièrement de l'intérêt de soutenir des dossiers de financement du repeuplement de civelles. Les projets ont finalement échoué, en raison d'un accident de virologie. Or, il constate que les maladies et les épidémies ne sont pas évoquées parmi les quatre causes de dépeuplement. Il en conclut que le phénomène doit être considéré comme étant secondaire. Il préconise, par conséquent, de confier cette

problématique au conseil scientifique, à moins que l'ONEMA ne dispose de réponses, qu'il conviendrait alors de fournir, avant que le conseil d'administration ne donne son aval éventuel à de nouveaux projets de cette nature.

Monsieur Marc LAMOTHE précise que la directive sanitaire européenne 2006-88 contraint les états membres à mettre en œuvre un programme de surveillance sur les maladies émergentes.

Délibération du comité de bassin :

Avis : Favorable à la majorité (5 abstentions).

En raison de l'heure tardive, **Monsieur Jacques BEX** propose de reporter les points 10 « Tableau de bord de suivi du SDAGE et du PDM, renseignés pour 2010 » et 7 « Directive inondation ».

Monsieur André CROCHERIE signale, à propos du point 7 « Directive inondation », que l'agence de l'eau mettra en place une commission. Comme l'a indiqué Monsieur René MASSAT, certains membres du comité de bassin seront membres de cette nouvelle commission.

Point n°4 : Modification du règlement intérieur

Monsieur Marc ABADIE rappelle que la création du conseil scientifique doit être intégrée dans le règlement intérieur.

Monsieur Yves CASENOVE tient à souligner que les représentants de l'industrie sont unanimes à saluer la création de ce conseil scientifique. Il observe néanmoins que l'ONEMA est à peine mentionnée, alors que l'objectif majeur de cet organisme, à sa création, consistait à surveiller et à organiser la recherche, pour mettre en cohérence les différentes initiatives scientifiques. Si le lien peut paraître évident, il aurait souhaité que, dans le processus de saisine du comité de Bassin, le concours officiel de l'ONEMA figura en bonne place.

Monsieur Jacques BEX propose de lever la séance.

La séance est levée à 13 heures 50.